

DANS CE NUMÉRO :

Edito	1
Les origines du socle commun	2
Une succession de réformes depuis 2005	2
De l'impossibilité de remplir le livret	3
Que faire du livret ?	3
Quelles conséquences pour notre métier ?	3
Bilan à l'étranger	4
Colloque	4

COMITE DE REDACTION

- C. BLET
- J. LEBASTARD
- P. MAISONNAVE
- P. MEALET

MENTIONS LEGALES

SNES 45-FSU

N° CPPAP : 0311 S 05257

N° ISSN : 1958-1319

Directrice de publication : Patricia MEALET

Prix : 0,76 €

Bulletin du SNES Loiret n° 86 - Janvier 2011

Nouvelle année, nouveau bulletin et nouvelles batailles en perspective...



Il est des années qui se suivent et malheureusement se ressemblent...

Préparation de la rentrée 2011

P. MEALET En effet, les conditions de la prochaine rentrée seront à nouveau très difficiles dans le Loiret avec **la suppression de 47 postes en lycée pour 43 élèves en moins et de 35 postes en collège pour 274 élèves en plus**. C'est une perte d'un poste et demi en moyenne par collège et jusqu'à 8,5 postes dans un lycée du Loiret. Les chefs d'établissement répartissent la DHG insuffisante par discipline entraînant **suppressions de postes et compléments de service dans bien des établissements**.

Pour gérer la pénurie de moyens, les chefs d'établissement risquent de diminuer le nombre de divisions et donc mécaniquement d'augmenter les effectifs par classe (n'oublions pas que les prévisions d'effectifs de l'administration sont la plupart du temps sous estimées), de ramener toutes les disciplines aux horaires planchers réglementaires, voire de supprimer tout ce qui n'est pas obligatoire comme, par exemple, les options et les dispositifs d'aide et de soutien....

N'hésitez pas à organiser une heure mensuelle d'information syndicale pour discuter tous ensemble de la structure et de la répartition envisagée par le chef d'établissement.

Ce n'est que par la lutte collective et notamment contre le recours exagéré aux heures supplémentaires que nous pourrons nous opposer aux effets désastreux des diminutions de DHG.

Attention, le conseil pédagogique n'est qu'une instance consultative, seuls les représentants élus des personnels auront à se prononcer sur la répartition de la DHG. Celle-ci doit d'ailleurs être impérativement présentée à la commission permanente, puis soumise au vote du Conseil d'Administration.

Envoyez-nous vos motions proposées en CA, vos lettres pétitions, adresses aux parents... pour mutualiser les initiatives et donner des idées d'action à tous les établissements, par le biais du site académique du SNES !

L'enseignement par compétences

A la diminution constante des moyens s'ajoute la transformation profonde de notre manière d'enseigner et d'évaluer nos élèves, tant au collège qu'au lycée, avec l'introduction de l'enseignement par compétences.



Une trentaine de collègues a débattu avec Bruno Mer, du SNES national, sur ce thème lors du stage que nous avons organisé le 9 décembre dernier et dont vous trouverez

les principaux échos dans ce bulletin. Avec la réforme du lycée et l'introduction des enseignements d'exploration en classe de seconde, les enseignants de lycée sont confrontés aux mêmes difficultés que les collègues de collège.

Ne nous résignons pas face à la détérioration des conditions d'enseignement et organisons nous collectivement pour garantir un service public d'enseignement de qualité.

Afin d'être au plus près des collègues, la section départementale continue à organiser des réunions décentralisées par secteur. La prochaine aura lieu, pour les collègues du Montargois, le **Mercredi 23 Mars de 14h à 16h au lycée en Forêt**.

D'où vient le socle commun de compétences et de connaissances ?

Par la mise en place de l'Ecole du socle, la France applique la **stratégie de Lisbonne** dont les « compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie » sont ainsi définies par **le Conseil de l'Europe en 2000** :



- ↪ la communication dans la langue maternelle
- ↪ la communication en langue étrangère
- ↪ la compétence mathématique et les compétences de base en sciences et technologies
- ↪ la compétence numérique (TIC)
- ↪ apprendre à apprendre
- ↪ les compétences sociales et civiques
- ↪ l'esprit d'initiative et d'entreprise
- ↪ la sensibilité et l'expression culturelles

La Loi Fillon de 2005 transpose dans le livret personnel de compétences la conception utilitariste des savoirs et les critères d'employabilité contenus dans la stratégie de Lisbonne. Est désormais posée la question de l'évaluation des acquis en termes de compétences qui sont ramenées à sept et mitonnées à une sauce supposée plus acceptable en France. Trois sont en lien direct avec les disciplines : maîtrise de la langue française, pratique d'une langue vivante étrangère, compétences de base en mathématiques et culture scientifique et technologique. Quatre compétences sont transversales : maîtrise des techniques usuelles d'information et de communication, culture humaniste, compétences sociales et civiques, autonomie et initiative.

« la logique de la compétence est, au départ, un costume taillé sur mesure pour le monde de l'entreprise. Dès lors qu'on s'obstine à en revêtir l'école, celle-ci est engoncée dans un habit trop étriqué eu égard à sa dimension nécessairement humaniste. Il est urgent que l'école se dégage de l'emprise de l'économisme qui s'insinue dans tous ses rouages, intellectuels et organisationnels»
(Marcel Crahay, 2005).

Le socle de compétences pour résoudre tous les maux du collège d'aujourd'hui ?

Bruno Mer a remplacé la loi Fillon et le Livret Personnel de Compétences dans un contexte plus large de réformes apparemment éclatées mais en réalité très cohérentes.

En effet, le collège était le grand oublié des réformes, que ce soit la LRU dans le supérieur, la réforme de la voie professionnelle, la maîtrise, la gouvernance des EPLE. Comme si tout allait bien dans les collèges ? Pourtant, **le collège peut être considéré comme le maillon faible du système éducatif** : faiblement doté, il doit affronter la problématique de l'adolescence dans des contextes sociaux et familiaux parfois difficiles. Le collège a contribué à la massification, à la démocratisation de l'Ecole, en accueillant tous les élèves et en passant de 25% à 7% d'une classe d'âge sortant du système éducatif sans qualification professionnelle. Depuis 1995, tout le monde constate et déplore la stagnation et **l'échec de la lutte contre un « noyau » dur de la difficulté scolaire : environ 15% d'élèves ne profitent pas du collège**. Bruno Mer a rappelé l'hétérogénéité croissante des élèves et la disparition des structures spé-

cifiques pour les élèves qui avaient du mal à entrer dans les enseignements (CPPN, CPA, 4^e et 3^e techno, classes d'aide et soutien, classes d'insertion au collège). Depuis 1995, la Dépense Intérieure d'Education (DIE) baisse alors que le rapport PISA démontre que les pays qui réussissent le mieux sont ceux qui investissent le plus dans l'Education.

Depuis 2005, les gouvernements successifs ont ainsi multiplié les réformes sensées résoudre les difficultés : note de vie scolaire, PDMF, entretien individuel en 3^e, dynamitage de l'éducation prioritaire (CLAIR), assouplissement de la carte scolaire, accompagnement éducatif pour les « orphelins de 16h » et épée de Damoclès sur de nombreuses disciplines... Présentée comme étant la solution à tous les problèmes du collège, la Loi Fillon d'avril 2005 institue le socle que tous les élèves doivent au moins avoir : des élèves peuvent avoir plus, bénéficier d'autres enseignements pour poursuivre des études. **La Loi Fillon est profondément inégalitaire**. Bruno Mer a démontré qu'elle institue la notion de mérite personnel et renforce le tri social, puisque les

parents des « bons élèves » scolarisés en zone difficile, peuvent choisir de les envoyer dans un autre établissement. Ainsi disparaît la mixité sociale, gage de l'hétérogénéité nécessaire pour le progrès des élèves « moins méritants », cantonnés désormais dans leur quartier. Mesure phare de la Loi Fillon, le socle commun, présenté comme « le ciment de la nation », est en réalité **un renoncement à l'ambition pour tous**. Loin de répondre à la question de l'échec scolaire, il s'appuie sur une conception linéaire et cumulative du savoir, met à mal les disciplines scolaires, leurs spécificités et leurs exigences. Il fragmente les savoirs à enseigner, privilégie l'acquisition de normes et de repères, juxtapose des compétences qui ne sont pas de même nature et dont certaines renvoient au jugement de la personne dans le cadre d'une éducation très normative (voir les compétences 6 et 7). Il transforme enfin les « passeurs de savoirs » que sont les professeurs en évaluateurs permanents. Pour le moins, Bruno Mer nous invite à débattre !

Pourquoi est-il impossible de remplir le livret ?

↳ **Alors que certains items ne sont pas évaluable**s tels qu'ils sont formulés (« Utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances sur la langue, savoir faire appel à des outils appropriés pour lire (1) », « Rendre compte de faits (2) », « Protéger sa personne et ses données (4) », etc.), **d'autres supposent une évaluation de la personne même de l'élève** (« Être sensible aux enjeux esthétiques et humains d'une œuvre artistique (5) », « Assumer des rôles, prendre des initiatives et des décisions (7) », « Manifester curiosité, créativité, motivation à travers des activités conduites ou reconnues par l'établissement (7) », etc.).

↳ Les grilles de références, qui ne cessent d'évoluer suite aux modifications successives du livret, n'explicitent en rien les exigences attendues pour chaque item. Ainsi les équipes de chaque établissement sont invitées, en l'absence de repères nationaux, à

établir leurs propres exigences pour chacun des items. **Exigences et modalités de validation seront donc différentes d'un collègue à l'autre !**

↳ **Comment décider, alors, comment valider les compétences ?** A partir de combien d'items validés peut-on valider le domaine de compétence ? A partir de combien de domaines validés, valide-t-on la compétence entière ? Et si les collègues ne sont pas d'accord entre eux, qui décide de valider l'item, le domaine ou la compétence ?

Il reste tant d'inconnues qu'il nous est impossible, en l'état, de compléter ce livret de compétences.



Que faire du livret de compétences cette année ?

Le SNES-FSU appelle à ne pas le remplir dans les conditions actuelles.

Le SNES appelle les collègues à ne pas renseigner ce livret maintenant ni au 2^{ème} trimestre, interpelle le ministre pour lui demander un moratoire, d'accepter le débat sur la pertinence du livret et lui signifier que les enseignants refusent d'intégrer le livret dans leur pratique d'évaluation.

Si le ministre persiste dans son entêtement, le SNES appellera alors les collègues à valider,

par principe, le livret de compétences pour tous les élèves en validant tous les items en fin d'année (afin de ne pénaliser aucun élève pour le DNB tout en décrédibilisant l'idée même de socle) et médiatisera l'action au niveau national.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la campagne du SNES pour refonder le collège et dans la préparation du colloque national de début avril.

« Tous n'embrasseront pas une carrière dans le dynamique secteur de la "nouvelle économie" — en fait, la plupart ne le feront pas — de sorte que les programmes scolaires ne peuvent être conçus comme si tous devaient aller loin. » [OCDE 2001]



Echos de stagiaires

« J'ai apprécié la façon dont Bruno Mer a mené ce stage. Il a été très attentif aux questions des collègues, le socle commun étant, en effet, très anxiogène. Il a aussi donné des éléments qu'on pouvait opposer à nos directions ou à nos inspecteurs qui nous enjoignent de mettre en place le LPC. Il a surtout démontré le lien entre "socle commun" et "économie de la connaissance", voulue par l'union Européenne : l'école devra "former un capital humain et développer son employabilité". Il a également mis en lumière que la mise en place des écoles du socle dans lesquelles interviendront PLC et Professeurs des Ecoles entraînera un changement de mission pour les PLC (temps de travail allongé, bivalence...) ».

« Il m'a redonné des forces pour lutter, autant que possible, contre la mise en place du LPC dans mon établissement. »

Le socle commun et le livret ont-ils marché à l'étranger ?

Alors que l'approche par compétences est présentée en France comme une innovation pédagogique permettant de répondre à la difficulté scolaire, **certains pays remettent clairement en cause l'intérêt pédagogique d'une telle évaluation.**

Au **Québec**, par exemple, non seulement le socle commun n'a pas résolu l'échec scolaire, mais en plus il s'est même soldé par une importante régression des résultats des élèves. D'ailleurs, **la rentrée 2007 a marqué le retour du bulletin chiffré** à la demande des parents québécois qui ne comprenaient pas le langage des compétences et les différentes consultations des enseignants ont fait ressortir l'idée que l'apprentissage des savoirs et savoir-faire ne pouvait se réduire à une évaluation d'attitudes normées, tant il s'agit d'un processus long et complexe, qui demande que l'on construise des outils d'observation variés et que l'on prévoie des situations complexes d'apprentissage permettant de

vérifier les stratégies utilisées ou non par chacun des élèves.

En **Suisse**, les expérimentations ont clairement démontré que l'évaluation par compétences aggravait considérablement les résultats des élèves les plus en difficulté, qui ne comprenaient pas le sens d'un travail scolaire émiétté en micro-compétences. Seuls les élèves issus des familles aisées, qui pouvaient être aidés à la maison à refaire le lien entre les différentes notions apprises en classe, arrivaient à s'en sortir. **Loin de combattre l'échec scolaire, le socle commun et son livret de compétences l'entretiennent et le creusent !**

Alors que le socle commun vise à présenter le collège comme une fin en soi en cantonnant les élèves les plus en difficulté aux seules compétences du socle les privant de l'accès à une culture commune exigeante et ambitieuse – acquis solides et indispensables à une poursuite d'études et/ou à une formation continue tout au long de la vie -, les comparaisons internationales (Suède, Finlande, Angleterre, France) montrent que **ce sont les pays qui organisent la scolarité com-**

mune la plus longue qui obtiennent les meilleurs résultats.

De l'Europe au Mexique, en passant par l'Argentine, le Togo, les Etats-Unis ou le Québec, tout le monde a ou a eu son socle, ce qui montre que l'économie de la connaissance qui régit notre système éducatif a une force de frappe très étendue. Les compétences standardisées que l'on retrouve dans ces différents livrets montrent que **dans tous les cas il s'agit bien de rabattre les exigences éducatives et les missions de l'école au profit d'une simple adaptabilité de l'individu au marché du travail.**



<http://www.fiers-du-service-public.fr/>

COLLOQUE NATIONAL SUR LE COLLEGE

La préparation de la rentrée 2011 doit être l'occasion de mettre en évidence la cohérence de toutes ces attaques et le refus massif de cette politique éducative. Elle doit être l'occasion de mettre en avant nos propositions alternatives pour un collège plus juste et plus humain pleinement inscrit dans un second degré qu'il convient de démocratiser.

Le colloque national qui se tiendra les **5 et 6 avril à Paris** sera l'occasion de débattre avec notamment des chercheurs et sociologues, des mouvements pédagogiques, des associations disciplinaires... des nécessaires transformations à opérer pour que le collège concilie massification et ambition pour tous avec des personnels aux missions confortées et reconnues.

Pour nous contacter :

S2 Snes Loiret

9 rue du Faubourg St Jean - 45000 ORLEANS

Tél : 02 38 78 07 84 (Permanences le Mercredi de 14H à 17H)

Mel : snes45@orleans.snes.edu